

**Annexe I**  
**Règlement d'examen**

Épreuves	Unités	Coef.	Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat C.F.A. ou section d'apprentissage habilité Formation professionnelle continue dans les établissements publics habilités		Formation professionnelle continue dans les établissements publics habilités		Voie scolaire dans un établissement privé C.F.A. ou section d'apprentissage non habilité Formation professionnelle continue dans les établissements publics non habilités ou en établissement privé Enseignement à distance Candidats justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle	
			Forme	Durée	Forme	Durée	Forme	Durée
E.1 Culture générale et expression	U.1	3	écrit	4 h	C.C.F. 3 situations d'évaluation		écrit	4 h
E.2 Langue vivante étrangère [a]	U.2	2	C.C.F. 2 situations d'évaluation		C.C.F. 2 situations d'évaluation		oral	0 h 45*
E.3 Arts visuels et appliqués	U.3	3	C.C.F. 2 situations d'évaluation		écrit	3 h	écrit	3 h
E.4 Démarche créative	U.4	6	écrit	16 h [c]	C.C.F. 4 situations d'évaluation		écrit	16 h [c]
E.5 Dossier de travaux	U.5	4	oral	0 h 30	C.C.F. 2 situations d'évaluation		oral	0 h 30
E.6 Projet professionnel	U.6	6	C.C.F. 2 situations d'évaluation		C.C.F. 2 situations d'évaluation		oral	0 h 40
<b>Épreuves facultatives</b>								
E.F.1 Langue vivante 2	U.F.1		oral	0 h 20 [a]			oral	0 h 20 [a]
E.F.2 Musique	U.F.2		oral	0 h 15			oral	0 h 15

[a] La langue vivante étrangère facultative est différente de la langue étrangère obligatoire.

[b] Précédée d'un temps égal de préparation.

[c] 16 heures décomposées comme suit : une journée de 8 heures en continu suivie d'une deuxième journée de 8 heures en continu. Une 1/2 heure de repas consommé sur place s'ajoute chaque jour.

\* 1ère partie : Compréhension de l'oral : 30 minutes sans préparation

2ème partie : Expression orale en continu et en interaction : 15 minutes assorties d'un temps de préparation de 30 minutes.